



DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Nombre de pouvoirs : 0
Membres votants : 13

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

Le vingt-cinq mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 12 mars 2024

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absentes : Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Elise BRALET

DEL2023_013 : Culture – Contrat de cession tripartite Les 10 jours de la culture

Grenoble-Alpes Métropole organise du 6 au 24 avril 2024 la sixième édition des 10 Jours de la Culture. Dans ce cadre, elle met en place un dispositif nommé « petites formes artistiques », qui a pour vocation de contribuer à l'irrigation du territoire métropolitain en propositions artistiques et culturelles sur le temps des 10 Jours de la Culture.

Pour cela, la Métropole a constitué une offre de petites formes artistiques, proposées par les acteurs culturels du territoire, qu'elle a portée à connaissance des communes et structures partenaires qui se sont positionnées, le cas échéant, sur une ou plusieurs petites formes à accueillir.

Les communes bénéficient d'un co-financement à hauteur de 70% de la petite forme artistique à la charge de Grenoble-Alpes Métropole, laissant à charge 30% pour la commune.

La commune de Champagnier s'est positionnée pour accueillir une petite forme artistique :

- Spectacle Out ! de la compagnie Craque ta coquille
- Date : le samedi 6 avril 2024
- Lieu : Espace des 4 vents à Champagnier
- Coût : le montant de la prestation s'élève à 2 350 € TTC tout compris. La prise en charge communale s'élève à 30% du coût TTC de la prestation, soit 705 € TTC (incluant les frais de déplacement).

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la participation de la commune à la sixième édition 10 Jours de la Culture, organisée par Grenoble-Alpes Métropole du 6 au 24 avril 2024 ;
- **D'accepter** les termes financiers du contrat de cession tripartite ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat de cession tripartite et tous documents correspondant à cette délibération.

Modalités de vote : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire



Elise BRALET
Secrétaire

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 02 AVR. 2024
Publié le : 02 AVR. 2024